



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-huitième session

Rome, 8-9 décembre 1999

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	PARAGRAPHES	PAGES
I. INTRODUCTION	1-3	1
II. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-59	1-12
A. Ouverture de la session	4	1
B. Adoption de l'ordre du jour	5	1
C. Questions financières	6-19	1-3
D. Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale: Rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA	20	3
E. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et à son renforcement	21	3-4
F. Approbation du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation	22	4
G. Ressources disponibles pour engagement	23	4
H. Projets présentés au Conseil d'administration pour examen	24-46	4-9
I. Dons d'assistance technique proposés	47-51	9-11
J. Activités prévues au titre des projets	52	11
K. Rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	53	11
L. Rapport de situation et perspective de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté	54	11
M. Autres questions	55-59	11-12
 ANNEXES		
I. Liste des participants à la soixante-huitième session du Conseil d'administration		13-18
II. Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa soixante-huitième session		19-22
III. Ordre du jour		23-25

PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. INTRODUCTION

1. La soixante-huitième session du Conseil d'administration s'est tenue à Rome les 8 et 9 décembre 1999. La liste des participants figure à l'annexe I.
2. Le Conseil d'administration était saisi des documents énumérés à l'annexe II.
3. Le présent procès-verbal rend compte des décisions prises par le Conseil d'administration sur les questions qu'il a examinées.

II. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

4. Le Président du FIDA, M. Fawzi H. Al-Sultan, ouvre la soixante-huitième session en sa qualité de président de la réunion.

B. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

5. À l'issue de l'examen de l'ordre du jour provisoire présenté dans le document EB 99/68/R.1/Rev.1, le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour qui figure dans le document EB 99/68/R.1/Rev.2. Cet ordre du jour est reproduit à l'annexe III.

C. Questions financières (point 3 de l'ordre du jour)

a) État des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA

6. Le Conseil d'administration examine l'état des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 99/68/R.2 et additif), et note que les instruments de contribution déposés et les paiements reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre au titre d'annonces non étayées d'instruments de contribution s'élèvent à l'équivalent de 403,6 millions de USD.

b) Contribution d'un État non membre

7. Le Conseil d'administration accepte la deuxième contribution volontaire d'un montant de 5 000 USD faite par le Gouvernement de la République d'Islande aux ressources du Fonds et remercie l'Islande pour l'appui soutenu qu'elle apporte aux activités du FIDA (document EB 99/68/R.3).

c) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre 1999

8. Lors de l'examen du document EB 99/68/R.4, le Conseil d'administration note avec préoccupation les rendements négatifs du trimestre mais se félicite du rapport oral d'après lequel les calculs préliminaires du produit des investissements pour octobre et novembre sont nettement meilleurs. D'après ces calculs, le rendement annuel serait probablement de 5% pour 1999.

9. Le Représentant de la France se dit préoccupé par les pertes effectuées sur les actifs à revenu fixe et réitère son appel en faveur d'une gestion prudente. Il est confirmé aux administrateurs que l'approche prudente et mesurée qui a toujours été suivie en ce qui concerne la gestion du portefeuille de placements se poursuivrait.

d) Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts

10. Le Conseil d'administration prend note du rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts, qui figure dans le document EB 99/68/R.5 et additif, ainsi que des efforts déployés par le Fonds en vue d'instruire rapidement chaque dossier concernant des arriérés.

e) Programme de travail et budget du FIDA 2000

11. Le programme de travail et budget du FIDA pour 2000 (document EB 99/68/R.7) reçoit bon accueil des administrateurs, qui félicitent la direction d'avoir présenté un document concis mais complet. Le Conseil d'administration approuve un programme de travail pour 2000 d'un montant de 482,2 millions de USD (345,3 millions de DTS), y compris un programme de dons d'assistance technique d'un montant de 36,2 millions de USD, qui ne dépasse pas le plafond de 7,5%.

12. Étant donné que le niveau du programme de travail repose sur l'hypothèse que la cinquième reconstitution serait définitivement négociée à la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs, en février 2000, le Conseil d'administration examine également les options et mécanismes d'ajustement qui sont à la disposition du Fonds au cas où les négociations de la Consultation ne seraient pas terminées à ce moment-là. À cet égard, les administrateurs notent que le Conseil d'administration, puisqu'il est chargé d'approuver le programme de travail, pourrait également modifier ce dernier. À chacune de ses sessions, le Conseil d'administration est informé du montant des ressources disponibles pour engagement avant qu'il n'examine les propositions de projet et il lui est donc loisible de procéder à tout ajustement nécessaire.

13. Si les négociations en vue de la cinquième reconstitution s'achèvent d'ici à la mi-mai 2000, le Fonds sera en mesure d'exécuter l'intégralité du programme de travail approuvé pour 2000. Si, par contre, les ressources de la cinquième reconstitution ne deviennent pas disponibles au cours de l'année civile 2000, le mécanisme du pouvoir d'engagement anticipé pourra être utilisé pour combler les déficits de financement. De même, si d'ici au milieu de l'été 2000, la cinquième reconstitution enregistre d'autres retards, certains projets prévus pour les sessions de septembre et de décembre 2000 du Conseil d'administration seront reportés à 2001. Une fois la reconstitution achevée, le Fonds pourrait alors élargir son programme de travail en 2001, de façon à compenser les déficits de 2000.

14. L'Administrateur pour les États-Unis indique que son pays n'est toujours pas convaincu que le niveau proposé de prêts et de dons est nécessaire pour établir le FIDA comme institution crédible et marquante de développement. De ce fait, les États-Unis ne se rallient pas au consensus dégagé sur l'approbation du programme de travail.

15. Les administrateurs se disent satisfaits du fait que les stratégies régionales adoptées pour 2000 soient conformes aux recommandations figurant dans le rapport du Président du Comité ad hoc sur les allocations régionales. Ils notent que les efforts se poursuivront en vue d'accroître la part des prêts destinés à l'Afrique, en fonction des possibilités de projets qui se présenteront au cours de l'année, afin de compenser le déficit enregistré dans la région en 1997.

16. Le Conseil d'administration recommande que le budget administratif proposé pour 2000, d'un montant de 55 392 000 USD, provision pour aléas comprise, soit présenté au Conseil des gouverneurs pour approbation. Il recommande également qu'un poste distinct de 141 000 USD soit créé pour financer les réunions, qui pourraient se tenir en 2000, de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA.

17. Les administrateurs se disent satisfaits de ce que le Fonds ait, depuis huit ans, soit réduit son budget administratif, soit maintenu une croissance réelle zéro de ce dernier. L'Administrateur pour l'Allemagne déclare néanmoins que le Fonds devrait s'efforcer de maintenir une croissance nominale zéro du budget administratif.

f) Budget d'investissement du FIDA

18. Reconnaissant l'importance pour le Fonds de la poursuite de la restructuration, les administrateurs estiment que le programme de développement des processus et des technologies de l'information proposé dans le document EB 99/68/R.8 en est la suite logique. Le Conseil d'administration estime également que la prévision des dépenses au titre d'une activité à si long terme se prête à l'établissement d'un budget d'investissement et décide de présenter à la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs, pour approbation, la proposition de budget d'investissement d'un montant de 26 millions de USD en vue de financer le programme au cours des exercices 2000 à 2005. Le projet de résolution qui doit être présenté au Conseil des gouverneurs autorisera le Conseil d'administration à approuver les dépenses engagées au titre du budget d'investissement, par étapes successives sur une durée de cinq ans, jusqu'à concurrence d'un montant total de 26 millions de USD. Elle autorisera aussi le Président du FIDA à approuver l'affectation de la première tranche du budget d'investissement pour un montant ne dépassant pas 5% du total, afin de financer la phase de conception détaillée du programme.

19. S'agissant du programme, les administrateurs recommandent vivement que le personnel du FIDA participe pleinement et activement à cet important travail et que le Conseil d'administration soit tenu informé, à intervalles réguliers, des bénéfices nets qui en sont attendus. Le Conseil est remercié pour le rôle qu'il joue dans le processus de prise de décisions concernant les diverses phases du programme. Enfin, il est instamment demandé de maîtriser l'ensemble des coûts, dans la mesure du possible.

D. Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale: Rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA (point 4 de l'ordre du jour)

20. À l'heure où se tient la session du Conseil d'administration, la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA n'a pas mis la dernière main à son rapport destiné au Conseil des gouverneurs. De ce fait, le rapport concernant les partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale n'a pas été examiné par le Conseil d'administration. À la place, le Conseil prend note du rapport oral présenté sur la quatrième session de la Consultation et sur les progrès effectués à ce jour pour parachever le rapport de la Consultation. Ce rapport devant être achevé pour la cinquième session de la Consultation, dont la date a été reportée à janvier 2000, les administrateurs notent qu'il sera directement présenté à la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs.

E. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et à son renforcement (point 5 de l'ordre du jour)

21. Le Conseil d'administration accueille avec satisfaction le rapport de situation et les renseignements qui lui sont donnés sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et à son renforcement, et recommande que le

FIDA participe à l'Initiative PPTE renforcée par le biais du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale, comme indiqué dans le document EB 99/68/R.11 ainsi que dans le texte révisé présenté sous la cote EB 99/68/C.R.P.1. Ce faisant, les États membres du Fonds sont invités à contribuer au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'Initiative PPTE, en réservant de manière explicite ces contributions pour financer les montants dus au FIDA. Le Conseil d'administration décide de transmettre ses recommandations, telles que figurant dans le texte révisé approuvé (EB 99/68/R.11/Rev.1), à la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs.

**F. Approbation du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation
(point 6 de l'ordre du jour)**

22. Le Conseil d'administration approuve le mandat et le règlement intérieur du Comité de l'évaluation, tels que figurant dans le document EB 99/68/R.12.

G. Ressources disponibles pour engagement (point 7 de l'ordre du jour)

23. Le Conseil d'administration examine les renseignements figurant dans le document EB 99/68/R.13 et note que les ressources disponibles au titre du programme ordinaire du FIDA sont suffisantes pour couvrir les engagements relatifs à tous les projets et dons d'assistance technique présentés au Conseil d'administration pour examen au cours de la présente session.

**H. Projets présentés au Conseil d'administration pour examen
(point 8 de l'ordre du jour)**

24. Le Conseil d'administration prend note du rapport oral qui fait savoir aux membres que les négociations de prêt concernant le projet de développement durable à l'intention des colonies de la réforme agraire dans la zone semi-aride de la région du nord-est du Brésil, qui n'avaient pas eu lieu avant l'approbation du projet par le Conseil d'administration à sa soixante-cinquième session, avaient été conclues avec succès à Brasilia le 1^{er} décembre 1999. Les assurances supplémentaires présentées à la soixante-cinquième session du Conseil d'administration ont été mises en oeuvre sans variation substantielle.

25. Le Conseil d'administration examine les propositions de projet/programme ci-après:

a) **Afrique I**

i) *Cameroun: projet d'appui au programme national de microfinance*

26. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet figurant dans le document EB 99/68/R.14 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt au Cameroun, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Cameroun un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 050 000 DTS) venant à échéance le 15 octobre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

ii) *Guinée: programme participatif de développement rural en Haute-Guinée*

27. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme figurant dans le document EB 99/68/R.15 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt à la Guinée, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Guinée un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (10 200 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} novembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

28. Le prêt destiné au programme participatif de développement rural en Haute-Guinée est formulé et approuvé au titre du mécanisme flexible de financement.

iii) *Nigéria: programme de développement de la culture des racines et tubercules*

29. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme figurant dans le document EB 99/68/R.17 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt au Nigéria, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République fédérale du Nigéria un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à seize millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (16 700 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} septembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

iv) *Sénégal: projet national d'infrastructures rurales*

30. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet figurant dans le document EB 99/68/R.18 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt au Sénégal, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Sénégal un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (5 400 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} octobre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

b) **Afrique II**

i) *Mozambique: projet d'appui au PAMA*

31. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet figurant dans le document EB 99/68/R.19 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt au Mozambique, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Mozambique un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à seize millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (16 550 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti

d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

ii) Ouganda: programme de modernisation agricole au niveau local

32. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme figurant dans le document EB 99/68/R.20 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt à l'Ouganda, adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de l'Ouganda un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions six cent mille droits de tirage spéciaux (9 600 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

iii) Zambie: projet de gestion des ressources forestières

33. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet figurant dans le document EB 99/68/R.21 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt à la Zambie, adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Zambie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 150 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

34. En approuvant le prêt destiné au projet de gestion des ressources forestières, le Conseil d'administration note que le montant approximatif de 12,63 millions de USD de ce prêt est un report du programme de travail de 1998. L'approbation de ce report est consignée dans le procès-verbal de la soixante-cinquième session du Conseil d'administration.

iv) Zambie: programme de promotion des entreprises paysannes et de commercialisation

35. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme figurant dans le document EB 99/68/R.22 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt à la Zambie, adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Zambie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 550 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

36. En approuvant le programme proposé, le Conseil d'administration approuve également sa supervision directe par le FIDA.

37. Le Conseil d'administration note que l'approbation de la supervision directe de ce programme par le FIDA porte à son terme la liste des 15 projets directement supervisés par le FIDA à titre expérimental. Il est également convenu que le bilan à mi-parcours des projets directement supervisés est reporté à avril 2002.

c) **Asie et Pacifique**

Chine: projet de réduction de la pauvreté dans la zone des monts Qinling

38. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet figurant dans le document EB 99/68/R.23 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt à la Chine, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt et un millions de droits de tirage spéciaux (21 000 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

d) **Amérique latine et Caraïbes**

i) *Guatemala: programme de développement rural de la région de Las Verapaces*

39. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme figurant dans le document EB 99/68/R.24 et son supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt au Guatemala, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Guatemala un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 850 000 DTS) venant à échéance le 15 février 2020 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

40. Le prêt destiné au programme de développement rural de la région de Las Verapaces est formulé et approuvé au titre du mécanisme flexible de financement.

ii) *Honduras: projet de fonds national de développement durable en milieu rural (FONADERS)*

41. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet figurant dans le document EB 99/68/R.25 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt au Honduras, adopte les résolutions suivantes:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Honduras un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions de droits de tirage spéciaux (12 000 000 DTS) venant à échéance le 15 août 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.



DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Honduras un don au titre du Mécanisme spécial d'intervention (MSI) d'un montant ne dépassant pas deux cent mille dollars des États-Unis (200 000 USD) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

iii) *Nicaragua: programme de fonds d'assistance technique dans les départements de León, Chinandega et Managua*

42. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme figurant dans le document EB 99/68/R.26 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt au Nicaragua, adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: Que le Fonds accordera à la République du Nicaragua un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 150 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} août 2039 et avant cette date, qui sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Ce prêt sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République du Nicaragua un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (150 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

43. Le prêt destiné au programme de fonds d'assistance technique dans les départements de León, Chinandega et Managua est formulé et approuvé au titre du mécanisme flexible de financement.

e) **Proche-Orient et Afrique du Nord**

i) *Albanie: programme de développement des zones montagneuses*

44. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme figurant dans le document EB 99/68/R.27 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt à l'Albanie, adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République d'Albanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions six cent mille droits de tirage spéciaux (9 600 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République d'Albanie un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent vingt mille droits de tirages spéciaux (320 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

ii) *République de Moldova: projet de développement du financement rural et des petites entreprises*

45. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet dans le document EB 99/68/R.28 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt à la République de Moldova, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Moldova un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (5 800 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

iii) *Yémen: projet de développement rural dans la région d'Al-Mahara*

46. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet figurant dans le document EB 99/68/R.29 et ses additif et supplément et, à l'issue de son examen de la proposition de prêt au Yémen, adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Yémen un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (8 900 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

I. Dons d'assistance technique proposés (point 9 de l'ordre du jour)

47. Le Conseil d'administration examine les propositions de don d'assistance technique ci-après:

- a) Don d'assistance technique en faveur de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) à l'appui de la centrale multidonateurs pour la sécurité alimentaire et le développement rural

48. Le Conseil d'administration examine les renseignements présentés dans le document EB 99/68/R.31 concernant le financement partiel fourni à la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) pour la centrale multidonateurs pour la sécurité alimentaire et le développement rural, et approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie la Centrale multidonateurs pour la sécurité alimentaire et le développement rural durant trois ans, à compter de janvier 2000, le Fonds accordera un don d'un montant ne dépassant pas neuf cent mille dollars des États-Unis (900 000 USD) à la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”



- b) Don d'assistance technique en faveur du Centre d'études et de promotion du développement (DESCO) pour le programme de renforcement des capacités régionales aux fins du suivi et de l'évaluation des projets de réduction de la pauvreté rurale en Amérique latine et aux Caraïbes (PREVAL) – Phase II

49. Le Conseil d'administration examine les renseignements présentés dans le document EB 99/68/R.32 concernant le financement partiel fourni au Centre d'études et de promotion du développement (DESCO) pour le programme de renforcement des capacités régionales aux fins du suivi et de l'évaluation des projets de réduction de la pauvreté rurale en Amérique latine et aux Caraïbes (PREVAL) – Phase II, et approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie la phase II du programme de renforcement des capacités régionales aux fins du suivi et de l'évaluation des projets de réduction de la pauvreté rurale en Amérique latine et aux Caraïbes (PREVAL) – Phase II durant quatre ans, le Fonds accordera un don d'un montant ne dépassant pas un million cinq cent cinquante mille dollars des États-Unis (1,55 million de USD) au Centre d'études et de promotion du développement (DESCO) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- c) Don d'assistance technique en faveur de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour le programme régional à l'appui du développement des camélidés sud-américains (Argentine, Bolivie, Chili et Pérou) - Phase III

50. Le Conseil d'administration examine les renseignements présentés dans le document EB 99/68/R.33 concernant le financement partiel fourni à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour le programme régional à l'appui du développement des camélidés sud-américains (Argentine, Bolivie, Chili et Pérou) - Phase III, et approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie le programme régional à l'appui du développement des camélidés sud-américains (Argentine, Bolivie, Chili et Pérou) - Phase III pour deux ans, à compter de janvier 2000, le Fonds accordera un don d'un montant ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- d) Don d'assistance technique en faveur de la Société de formation régionale au développement rural (PROCASUR) pour le programme régional de formation au développement rural (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay)

51. Le Conseil d'administration examine les renseignements présentés dans le document EB 99/68/R.34 concernant le financement partiel du programme régional de formation au développement rural (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay) fourni à la Société de formation régionale au développement rural (PROCASUR), et approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie le programme régional de formation au développement rural (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay) durant trois ans, à compter de janvier 2000, le Fonds accordera un don d’un montant ne dépassant pas huit cent mille dollars des États-Unis (800 000 USD) à la Société de formation régionale au développement rural (PROCASUR) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

J. Activités prévues au titre des projets (point 10 de l’ordre du jour)

52. Le Conseil d’administration examine les documents relatifs aux activités prévues au titre des projets pour 1999 - 2000 (EB 99/68/R.35 et additifs) et prend note des renseignements disponibles sur les projets de la réserve.

K. Rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (point 11 de l’ordre du jour)

53. Le Conseil d’administration prend note du rapport de situation concernant les activités menées en 1999 au titre du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (document EB 99/68/R.36) et décide de le présenter à la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs.

L. Rapport de situation et perspective de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (point 12 de l’ordre du jour)

54. Le Conseil d’administration prend note du rapport de situation et perspective de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté: renforcement des moyens d’action des ruraux pauvres grâce à un meilleur accès aux ressources productives (document EB 99/68/R.37), lequel décrit les progrès accomplis dans six domaines particuliers ainsi que les activités prévues pour l’année prochaine. Le Conseil d’administration convient de présenter ce document à la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs.

M. Autres questions (point 13 de l’ordre du jour)

a) Invitation d’observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs

55. Étant donné que Movimondo et l’Autorité palestinienne satisfont aux critères établis par le Conseil d’administration, comme l’indique le document EB 99/68/R.38, le Conseil autorise le Président du FIDA à inviter ces deux organisations en qualité d’observateurs à la vingt-troisième session et aux sessions ultérieures du Conseil des gouverneurs.

b) Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs

56. Le Conseil d’administration approuve l’ordre du jour provisoire révisé de la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs, tel que figurant dans le document EB 99/68/R.30, lequel tient compte des débats du Conseil.



c) Émoluments du Président

57. Le Conseil d'administration décide de transmettre le projet de résolution figurant dans le document EB 99/68/R.40 en vue de rétablir le Comité chargé de l'examen des émoluments du Président du FIDA, à la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs.

d) Rapport sur les locaux du siège du FIDA

58. Le Conseil d'administration prend note du rapport oral qui lui est présenté sur les locaux du siège du FIDA.

e) Approbation de la diffusion des documents

59. Le Conseil d'administration autorise la mise en circulation des documents approuvés à la présente session et note que ces derniers seront en conséquence diffusés sur le site web du FIDA.



IFAD
INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
Executive Board – Sixty-Eighth Session
Rome, 8–9 December 1999

**LIST OF PARTICIPANTS AT THE SIXTY-EIGHTH SESSION
OF THE EXECUTIVE BOARD**

**LISTE DES PARTICIPANTS À LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LISTA DE LOS PARTICIPANTES EN EL 68° PERÍODO DE SESIONES
DE LA JUNTA EJECUTIVA**



ANNEXE I

Member
Membre
Miembro

Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente

LIST A

Canada

Jean DEVLIN
Counsellor (Development)
Alternate Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

France

Sébastien COCHARD
Attaché financier auprès de
l'Ambassade de France
Rome

Germany

Karl-Gerhard DILG
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Federal Republic of Germany
to IFAD
Rome

Italy

Augusto ZODDA
Director-General
International Affairs
Ministry of Treasury, Budget
and Economic Planning
Rome

Finland

Seija TORO
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Republic of Finland to the
United Nations Agencies
Rome

Belgium

Christian PANNEELS
Conseiller
Chef de la Section de coopération
au développement
Représentation permanente
du Royaume de Belgique
auprès du FIDA
Rome

Switzerland

Lothar CAVIEZEL
Conseiller scientifique principal
Direction du développement
et de la coopération
Département fédéral des
affaires étrangères
Berne

Austria

Klaus OEHLER
Counsellor
Federal Ministry of Finance
Vienna



ANNEXE I

Member
Membre
Miembro

Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente

Japan

Keiji YAMAMOTO
Minister
Deputy Head of Mission
Embassy of Japan
Rome

Denmark

Jorgen MAERSK-PEDERSEN
Minister Counsellor
The Royal Danish Embassy
Rome

Netherlands

Ewald J. N. BROUWERS
Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Kingdom of The Netherlands
to IFAD
Rome

United Kingdom

Anthony BEATTIE
Minister
Permanent Representative of the
United Kingdom to the United
Nations Food and Agriculture
Agencies
Rome

Sweden

Michael ODEVALL
Minister
Permanent Representative of
the Kingdom of Sweden
to IFAD
Rome

Norway

Dag BRISEID
Minister Counsellor
Permanent Representative of the
Kingdom of Norway to IFAD
Rome

United States

Ralph W. CUMMINGS, JR
Senior Economist
United States Agency for
International Development (USAID)
Washington, D.C.

Australia

Catherine WALKER
Counsellor for Development
Assistance
Australian Embassy
Rome

LIST B

Kuwait

Hisham Ibrahim AL-WOQAYAN
Deputy Director-General
Operations and Disbursement
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait

United Arab Emirates

Saleh Ahmed Saif ALTHEEB
Economist
Ministry of Finance and Industry
Dubai

ANNEXE I

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

Nigeria

Oloche Anebi EDACHE
Director
Federal Department of Agriculture
Federal Ministry of Agriculture
and Natural Resources
Abuja

Libyan Arab Jamahiriya

Issam Mahjoub ZAWIA
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Socialist People's Libyan
Arab Jamahiriya to the United
Nations Agencies
Rome

Saudi Arabia

Ahmad Ben Souleiman AL-AQUIL
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

Indonesia

I. Nyoman ARDHA
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Venezuela

Iván ANGULO CHACÓN
Director General Sectorial
Oficina Ejecutora de Proyectos
con Financiamiento Internacional
Ministerio de la Producción
y el Comercio
Caracas

Algeria

Ahmed SADOUDI
Directeur général du budget
Ministère des finances
Alger

LIST C

SUB-LIST C1 - Africa

Egypt

Mohamad KHALIFA
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt to
the United Nations Agencies
Rome

Cape Verde

Adelaide RIBEIRO
Directrice de la Coopération
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation
et de l'environnement
Praia



ANNEXE I

Member
Membre
Miembro

Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente

Kenya

Eliazar Babu MUGA
Economist
Ministry of Agriculture
Nairobi

Chad

LIST C

SUB-LIST C2 - Europe, Asia and the Pacific

China

LIANG Qu
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
the People's Republic
of China to IFAD
Rome

Sri Lanka

Ranamukalage Deeptha KULATILLEKE
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Democratic Socialist
Republic of Sri Lanka
to IFAD
Rome

India

Neela GANGADHARAN
Minister (Agriculture)
Embassy of the Republic
of India
Rome

Georgia

Rusudan LORDKIPANIDZE
Ambassador of Georgia
to IFAD
Rome

LIST C

SUB-LIST C3 - Latin America and the Caribbean

Argentina

Hilda GABARDINI
Consejero
Representante Permanente Alterno
de la República Argentina ante
el FIDA
Roma

Mexico

José ROBLES-AGUILAR
Consejero
Representante Permanente Adjunto
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma



ANNEXE I

Member
Membre
Miembro

Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente

Brazil

Julio César GOMES DOS SANTOS
Ambassador of the Federative
Republic of Brazil to IFAD
Rome

Panama

Horacio MALTEZ
Ministro Consejero
Representante Permanente
Adjunto de la República de
Panamá ante el FIDA
Roma

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À SA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 99/68/R.1/Rev.2	2	Ordre du jour
EB 99/68/R.1/Rev.1/Add.1	2	Calendrier de travail de la session
EB 99/68/R.2 + Add.1	3 a)	État des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA
EB 99/68/R.3	3 b)	Contribution d'un État non membre
EB 99/68/R.4	3 c)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 1999
EB 99/68/R.5 + Add.1	3 d)	Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts
EB 99/68/R.7	3 e)	Programme de travail et budget du FIDA pour 2000
EB 99/68/R.8	3 f)	Budget d'investissement du FIDA
EB 99/68/R.11 + C.R.P.1	5	Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et à son renforcement
EB 99/68/R.12	6	Mandat et Règlement intérieur du Comité de l'évaluation
EB 99/68/R.13	7	Ressources disponibles pour engagement
EB 99/68/R.14 + Add.1 + Sup.1	8 a) i)	Cameroun: Projet d'appui au Programme national de microfinance
EB 99/68/R.15 + Add.1 + Sup.1	8 a) ii)	Guinée: Programme participatif de développement rural en Haute-Guinée
EB 99/68/R.17 + Add.1 + Sup.1	8 a) iii)	Nigéria: Programme de développement de la culture des racines et tubercules
EB 99/68/R.18 + Add.1 + Sup.1	8 a) iv)	Sénégal: Projet national d'infrastructures rurales
EB 99/68/R.19 + Add.1 + Sup.1	8 b) i)	Mozambique: Projet d'appui au PAMA

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 99/68/R.20 + Add.1 + Sup.1	8 b) ii)	Ouganda: Programme de modernisation agricole au niveau local
EB 99/68/R.21 + Add.1 + Sup.1	8 b) iii)	Zambie: Projet de gestion des ressources forestières
EB 99/68/R.22 + Add.1 + Sup.1	8 b) iv)	Zambie: Programme de promotion des entreprises paysannes et de commercialisation
EB 99/68/R.23 + Add.1 + Sup.1	8 c)	Chine: Projet de réduction de la pauvreté dans la zone des monts Qinling
EB 99/68/R.24 + Sup.1	8 d) i)	Guatemala: Programme de développement rural de la région de Las Verapaces
EB 99/68/R.25 + Add.1 + Sup.1	8 d) ii)	Honduras: Projet de fonds national de développement durable en milieu rural (FONADERS)
EB 99/68/R.26 + Add.1 + Sup.1	8 d) iii)	Nicaragua: Programme de fonds d'assistance technique dans les départements de León, Chinandega et Managua
EB 99/68/R.27 + Add.1 + Sup.1	8 e) i)	Albanie: Programme de développement des zones montagneuses
EB 99/68/R.28 + Add.1 + Sup.1	8 e) ii)	République de Moldova: Projet de développement du financement rural et des petites entreprises
EB 99/68/R.29 + Add.1 + Sup.1	8 e) iii)	Yémen: Projet de développement rural dans la région d'Al-Mahara
EB 99/68/R.30	13 b)	Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs
EB 99/68/R.31	9 a)	Don d'assistance technique en faveur de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) à l'appui de la centrale multidonateurs pour la sécurité alimentaire et le développement rural
EB 99/68/R.32	9 b)	Don d'assistance technique en faveur du Centre d'études et de promotion du développement (DESCO) pour le Programme de renforcement des capacités régionales aux fins du suivi et de l'évaluation des projets de réduction de la pauvreté rurale en Amérique latine et aux Caraïbes (PREVAL) – Phase II

ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 99/68/R.33	9 c)	Don d'assistance technique en faveur de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour le Programme régional à l'appui du développement des camélidés sud-américains (Argentine, Bolivie, Chili et Pérou) - Phase III
EB 99/68/R.34	9 d)	Don d'assistance technique en faveur de la Société de formation régionale au développement rural (PROCASUR) pour le Programme régional de formation au développement rural (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay
EB 99/68/R.35 + Add.1 + Add.2 + Add.3	10	Activités prévues au titre des projets 1999-2000
EB 99/68/R.36	11	Rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
EB 99/68/R.37	12	Rapport de situation et prévisions de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté: Renforcement des moyens d'action des ruraux pauvres grâce à un meilleur accès aux ressources productives
EB 99/68/R.38	13 a)	Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs
EB 99/68/R.40	13 c)	Émoluments du Président
EB 99/68/INF.1		Arrangements pour la soixante-huitième session du Conseil d'administration
EB 99/68/INF.2		Contribution financière directe au FIDA par des sources autres que les États membres
EB 99/68/INF.3		Programme du FIDA pour l'ajustement à l'an 2000
EB 99/68/INF.4		Dispositions spéciales de financement avec le Gouvernement de la République italienne
EB 99/68/INF.5		Rapport sur l'affectation des provisions constituées en 1999



Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 99/68/INF.6/Rev.1		Liste des participants à la 68 ^e session du Conseil d'administration
EB 99/68/INF.7		Phase de conception détaillée du programme

Distribution: Restreinte

EB 99/68/R.1/Rev.2

8 décembre 1999

Original: Anglais

Point 2 de l'ordre du jour

Français



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Soixante-huitième session

Rome, 8-9 décembre 1999

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions financières:
 - a) État des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA
 - b) Contribution d'un État non membre
 - c) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 1999
 - d) Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts
 - e) Programme de travail et budget du FIDA pour 2000
 - f) Budget d'investissement du FIDA
4. Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale: Rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA
5. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et à son renforcement
6. Approbation du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation
7. Ressources disponibles pour engagement

ANNEXE III

8. Projets présentés au Conseil d'administration pour examen
- a) Afrique I
 - i) Cameroun: Projet d'appui au microfinancement à l'échelon national
 - ii) Guinée: Programme participatif de développement rural en haute Guinée
 - iii) Niger: Programme de développement des services financiers ruraux
 - iv) Nigéria: Programme de développement de la culture des racines et tubercules
 - v) Sénégal: Programme national d'infrastructures rurales
 - b) Afrique II
 - i) Mozambique: Projet d'appui au PAMA
 - ii) Ouganda: Programme de modernisation agricole au niveau local
 - iii) Zambie: Projet de gestion des ressources forestières
 - iv) Zambie: Programme de promotion des entreprises paysannes et de la commercialisation
 - c) Asie et Pacifique
 - Chine: Projet de réduction de la pauvreté dans la zone des monts Qinling
 - d) Amérique latine et Caraïbes
 - i) Guatemala: Programme de développement rural pour la région de Las Verapaces
 - ii) Honduras: Projet de fonds national de développement durable en milieu rural (FONADERS)
 - iii) Nicaragua: Programme de fonds d'assistance technique dans les départements de León, Chinandega et Managua
 - e) Proche-Orient et Afrique du Nord
 - i) Albanie: Programme de développement des zones montagneuses
 - ii) République de Moldova: Projet de développement du financement rural et des petites entreprises
 - iii) Yémen: Projet de développement rural dans la région d'Al-Mahara
9. Dons d'assistance technique proposés
- a) Don d'assistance technique en faveur de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) à l'appui de la centrale multidonateurs pour la sécurité alimentaire et le développement rural
 - b) Don d'assistance technique en faveur du Centre d'études et de promotion du développement (DESCO) pour le Programme de renforcement des capacités régionales aux fins du suivi et de l'évaluation des projets de réduction de la pauvreté rurale en Amérique latine et aux Caraïbes (PREVAL) – Phase II
 - c) Don d'assistance technique en faveur de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour le Programme régional à l'appui du développement des camélidés sud-américains - Phase III (Argentine, Bolivie, Chili et Pérou)



ANNEXE III

- d) Don d'assistance technique en faveur de la Société de formation régionale au développement rural (PROCASUR) pour le Programme régional de formation au développement rural (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay)
- 10. Activités prévues au titre des projets
- 11. Rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 12. Rapport de situation et perspective de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté
- 13. Autres questions
 - a) Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs
 - b) Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs
 - c) Émoluments du Président
 - d) Rapport sur les locaux du siège du FIDA
 - e) Approbation de la diffusion des documents